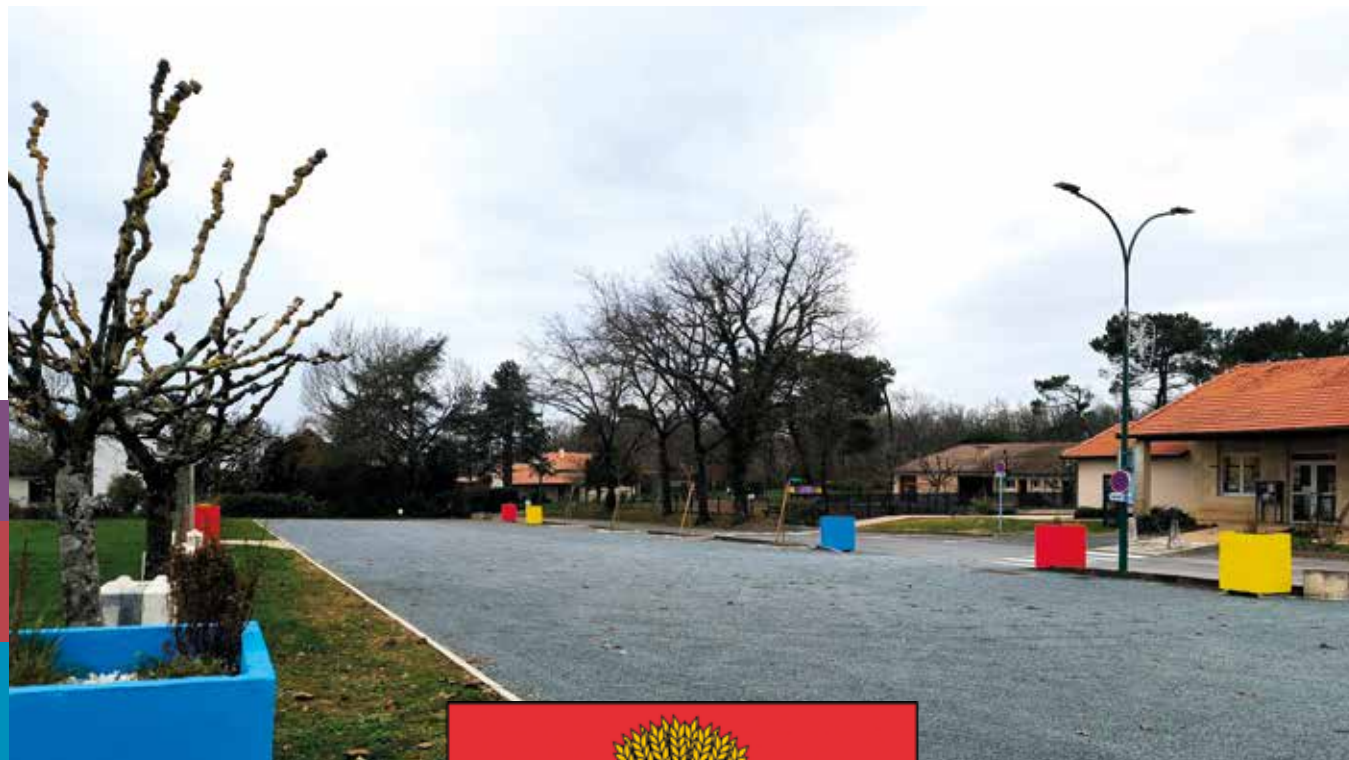




BULLETIN
MUNICIPAL DE
LA COMMUNE
D'AGNAC

janvier 2026

Vœux 2026

DIMANCHE 18 JANVIER
à 11 h, à la Salle des Fêtes

Le Maire et les Conseillers Municipaux ont le plaisir de vous inviter à partager le verre de l'amitié et échanger leurs meilleurs vœux en présence d'Hélène LAPORTE, Vice-Présidente de l'Assemblée nationale, Députée du Lot-et-Garonne.

*Sunday the 18th January at 11 am - In the salle des fêtes
The Mayor and the Municipal Councilors are pleased to invite you to share a friendly drink and exchange their best wishes in the presence of Hélène LAPORTE, Vice-President of the National Assembly, Deputy of Lot-et-Garonne.
And exchange good wishes for the New Year.*



P3 ÉDITO

P 4-7 VIE LOCALE

P 8-10 ZOOM SUR : LE MOULIN

P 11 VIE ÉCONOMIQUE

P 12-17 VIE ASSOCIATIVE

P 18-19 CONSEILS MUNICIPAUX

P 20-23 INFORMATIONS

MARIAGES

Jacqueline RODRIGUEZ et Jean-Michel GOUZOU le 10 mai 2025
Wendy VICARIA CORTES et Nicolas MELLET le 7 juin 2025
Jeanne BRUNET et Flamine GABEUR le 18 juillet 2025
Patricia MOREIRA DOS SANTOS
et Jean-Marc MENINI le 06 septembre 2025

DÉCÈS

Gisèle DE CONTI le 26 janvier 2025
Marie-Louise TATAREAU le 06 mai 2025
Eva BERAUD le 11 juin 2025
Livio DALLE-GRAVE le 19 septembre 2025
Rina HART le 7 octobre 2025
Denis MURER le 22 octobre 2025

La magie de Noël s'est invitée à Agnac

Le samedi 13 décembre, la commune d'Agnac a vécu un moment enchanté avec la venue tant attendue du Père Noël. Arrivé avec sa hotte pleine de magnifiques jouets, il a fait briller les yeux des petits comme des grands, tous réunis pour ne pas manquer cet instant magique.

Dans une ambiance conviviale et festive, les enfants ont pu approcher le Père Noël, échanger quelques mots avec lui et repartir avec des souvenirs plein la tête. Les sourires, les rires et l'émerveillement étaient au rendez-vous, témoignant de la réussite de cet après-midi placé sous le signe du partage et de la féerie. Cette belle parenthèse de Noël c'est clôturée autour d'un goûter.

Rédaction : l'équipe municipale
Crédit photos : l'équipe municipale
Mise en page : pom'C
Impression : IGS (47)
Prochaine parution : juillet 2026



Agnacoise, Agnacois,

À l'aube de cette nouvelle année 2026, je souhaite adresser à chacune et chacun d'entre vous, au nom du Conseil municipal et en mon nom personnel, mes vœux de santé, de bonheur et de réussite.

Amicalement à tous !

Guillaume Pouliquen
Le Maire

Le prochain renouvellement des conseils municipaux, prévu en mars 2026, s'inscrira dans un cadre législatif renouvelé.

De nouvelles règles électorales s'appliqueront à l'ensemble des communes. Les élections se dérouleront désormais selon un scrutin de liste respectant une stricte parité entre les femmes et les hommes, renforçant ainsi l'égalité dans la représentation municipale. Par ailleurs, les bulletins de vote ne pourront plus être modifiés : les électeurs ne pourront ni rayer, ni ajouter de noms. Le vote portera exclusivement sur des listes complètes et conformes aux règles en vigueur.

Enfin, à l'approche de cette échéance électorale, le maire et les élus municipaux sont soumis à un devoir de réserve, impliquant une expression mesurée et neutre dans l'exercice de leurs fonctions institutionnelles, afin de garantir l'équité et la sincérité du débat démocratique.

**Présence Verte**



PLAN GRAND FROID

PRÉSENCE VERTE GUÏENNE vous accompagne durant l'hiver

Frais d'installation + abonnement OFFERTS de Décembre à Février

Offre valable pour une souscription à compter du 1er décembre



*Avec la téléassistance classique, on est libre de vivre **chez soi** en toute sécurité.*



Un moyen simple et efficace pour être secouru 7j/7 et 24h/24 en cas de besoin.



Avec la téléassistance mobile, sécurisez-vous à l'extérieur de votre domicile



05 53 67 78 00

guienne@presenceverte.fr

www.presenceverte.fr

Action de solidarité réservée aux partenaires

TRAVAUX ET DIVERS PROJETS

FIN DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ ET D'AMÉNAGEMENT À AGNAC

Les travaux d'accessibilité et d'aménagement du parvis de la mairie ainsi que du croisement du Bayle se sont achevés avec succès, améliorant à la fois la sécurité et le cadre de vie au cœur du village.

Débutés au mois de septembre, les travaux du parvis de la mairie ont été réalisés par plusieurs entreprises locales : l'entreprise Morand pour les travaux publics, Girardeau pour les aménagements des espaces verts et Signature pour la signalisation. Après quelques semaines de chantier, les habitants peuvent désormais apprécier un parking réaménagé, à la fois fonctionnel et esthétique, avec un revêtement coloré.

Une attention particulière a été portée à la sécurisation des déplacements, notamment grâce à la mise en place d'une signalisation de passage cloutés, facilitant l'accès et la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite.

Parallèlement, au croisement du Bayle, l'entreprise Morand a mené à bien les travaux d'aménagement destinés à renforcer la sécurité du croisement. Le chantier a été réalisé dans les délais impartis, permettant une amélioration notable de la circulation pour l'ensemble des usagers.

La municipalité remercie l'ensemble des entreprises pour la qualité de leur travail ainsi que les riverains pour leur compréhension durant la période des travaux. Ces aménagements s'inscrivent dans la volonté de la commune de poursuivre l'amélioration de l'accessibilité, de la sécurité et de l'accueil des administrés.

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ COMMUNALE

Dans le cadre de sa politique de prévention et de protection des biens et des personnes, la commune a mis en place, depuis le mois d'octobre, un dispositif de sécurité renforcé comprenant un système d'alarme et de vidéosurveillance.

Les bâtiments communaux ainsi que certains espaces publics sont désormais équipés et pleinement opérationnels. Le secrétariat de la mairie et le garage municipal bénéficient notamment d'un système d'alarme, permettant une meilleure protection des locaux et du matériel.

Par ailleurs, un dispositif de vidéosurveillance a été déployé afin de renforcer la sécurité des lieux, prévenir les actes de malveillance et améliorer le sentiment de sécurité au sein de la commune. Des panneaux d'information signalant la présence de ce dispositif ont été installés, conformément à la réglementation en vigueur.

La municipalité rappelle que ces équipements s'inscrivent dans une démarche de prévention, au service de la tranquillité publique et du bien-être de tous les habitants, tout en respectant le cadre légal relatif à la protection des données et de la vie privée.

AGNAC RENFORCE LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

La commune d'Agnac s'engage résolument dans la lutte contre les dépôts sauvages sur son territoire en instaurant une nouvelle mesure administrative visant à préserver la propreté, l'environnement et la qualité de vie de ses habitants.

UNE AMENDE ADMINISTRATIVE DE 500€ POUR LES CONTREVENANTS

Désormais, toute personne physique ou morale surprise en train d'abandonner des déchets sur la voie publique ou sur un terrain non autorisé se verra infliger une amende administrative de 500 euros. Cette sanction s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police du maire, qui a la responsabilité de garantir la tranquillité publique et la salubrité du territoire communal.

L'objectif est clair : dissuader les comportements inciviques et encourager le respect des règles de gestion des déchets, notamment le dépôt en déchetterie, la valorisation des recyclables ou l'usage des services de collecte.

RÉCIDIVE : UNE SANCTION AGGRAVÉE À 1 000€

Pour renforcer l'effet dissuasif de cette mesure, la commune d'Agnac a prévu une sanction aggravée en cas de récidive. Ainsi, tout contrevenant déjà sanctionné pour un dépôt sauvage et récidivant dans le délai fixé par la réglementation se verra appliquer une amende administrative de 1 000 euros. Cette majoration vise à montrer qu'aucune tolérance n'est accordée aux comportements répétés et que la préservation de l'environnement communal est une priorité.

UNE DÉMARCHE ÉDUCATIVE ET PRÉVENTIVE

Si la sanction est renforcée, la municipalité souhaite également jouer la carte de la prévention. Des campagnes d'information seront menées auprès de la population pour rappeler :

- les lieux et horaires d'accès aux déchetteries,
- les règles de tri des déchets,
- les services disponibles pour la collecte des encombrants,
- les numéros et plateformes à contacter pour signaler des dépôts sauvages.

La commune envisage aussi d'installer davantage de panneaux de signalisation et des dispositifs de vidéosurveillance dans les zones les plus touchées, afin de mieux identifier les contrevenants.

UN PAS DE PLUS VERS UN CADRE DE VIE PLUS PROPRE

Par cette décision, Agnac affirme son engagement pour un environnement plus propre et une gestion plus responsable des déchets. La mise en place de cette amende administrative de 500€, avec une majoration à 1 000€ en cas de récidive, doit permettre de réduire durablement les dépôts sauvages, tout en sensibilisant les habitants aux enjeux du respect de l'espace collectif.



NOUVEAU SUR LA COMMUNE

TRAIL D'AGNAC

25 AVRIL 2026



7,5 km
135D+

14 km
260D+

Rando
14km

Inscriptions : Klikego.com
Infos : f.sp.sante@gmail.com - 07 68 02 92 09

ATOL PHIBRE ROUSSILLE AUNEAU GEDIMAT

Organisé par ASOA - Fitness Sport Santé, Les Champs Fleuris et l'A.C.C.A

UN DÉFILÉ DE TRACTEURS SALUÉ PAR LA COMMUNE

Le Jeudi 18 Décembre, la commune a vécu un moment aussi original que chaleureux avec le passage d'un défilé de tracteurs aux couleurs de Noël qui a attiré de nombreux regards et suscité la curiosité des habitants. Symboles forts du monde agricole, ces tracteurs ont parcourus différents villages rappelant l'importance de l'agriculture et celles et ceux qui la font vivre au quotidien.

Moment fort de la soirée, le cortège s'est arrêté devant la mairie, où différents amuse-bouche, vin chaud avaient été préparé par l'Association Les Champs Fleuris et la Mairie en l'honneur des participants.

Les agriculteurs ont pu à cette occasion échanger dans un esprit de dialogue et de reconnaissance dans une atmosphère détendue et chaleureuse.

Les habitants présents ont également apprécié ce temps de rencontre, propice aux échanges et au partage.

Ce défilé, placé sous le signe de la convivialité et de la solidarité, restera un beau moment de rassemblement et mise en valeur du monde agricole, témoignant des liens forts qui unissent la commune à ses agriculteurs.

FULL REF



Élodie, passionnée par le bien-être, la nutrition et le sport, j'ai à cœur d'aider chacun à se sentir mieux dans son corps et dans sa tête.

REMISE EN FORME & PERFORMANCE

Avec l'équipe Full REF, nous t'accompagnons dans ta remise en forme quel que soit ton objectif : perte de poids, prise de masse musculaire, amélioration des performances sportives ou simplement retrouver énergie et bien-être au quotidien.

SUIVI NUTRITIONNEL PERSONNALISÉ

Parce que l'alimentation joue un rôle clé, nous proposons un accompagnement nutritionnel adapté à ton mode de vie, tes besoins et tes objectifs, sans frustration ni contraintes inutiles.

BILAN BIEN-ÊTRE PERSONNALISÉ

Chaque accompagnement commence par un bilan bien-être complet pour faire le point sur ton état de forme, ton niveau d'énergie et tes habitudes, afin de construire un programme sur mesure et évolutif.

VRAI ACCOMPAGNEMENT & DYNAMIQUE COLLECTIVE

Chez Full REF, tu n'es jamais seul(e). Nous avançons ensemble, avec un suivi régulier, une écoute attentive et des ajustements constants pour t'aider à rester motivé(e) et obtenir des résultats durables.

BIENVEILLANCE & COMMUNAUTÉ

Rejoins une communauté positive et bienveillante, où l'entraide, le partage et le dynamisme collectif te poussent à donner le meilleur de toi-même, toujours dans le respect et le plaisir.

ÉNERGIE, MOTIVATION & PLAISIR

Notre objectif : t'aider à te sentir plus fort(e), plus confiant(e) et plein(e) d'énergie, tout en prenant plaisir au chemin parcouru.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE D'AGNAC

Enquête publique sur les dispositions du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, d'abrogation de la carte communale et de la délimitation du Périmètre des Abords de Monuments Historiques sur la commune d'Agnac pour une durée de 31 jours consécutifs du 09 janvier 2026 au 09 février 2026 inclus

Le Commissaire enquêteur :

Madame Josette COUDERC retraitée de la fonction publique, a été désigné par ordonnance en date du 20/10/2025 en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du tribunal administratif de BORDEAUX et Monsieur René COUSY, cadre-géomètre à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public:

Le dossier d'enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel le public pourra consigner ses observations, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie d'AGNAC et seront consultables aux jours et heures habituelles d'ouvertures de la mairie pendant 31 jours consécutifs du 09 janvier 2026 au 09 février 2026 inclus soit les :

- Lundi : de 14h00 à 18h00
- Mercredi : de 09h00 à 12h00
- Vendredi : de 14h30 à 18h30

Le dossier du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, pourra également être consulté pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique sur le site internet de la commune d'Agnac à l'adresse suivante : <http://www.agnac47.fr>

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet de la mairie : <http://www.agnac47.fr>

Madame Josette COUDERC tiendra ses permanences à la Mairie d'Agnac les jours et heures suivants :

Le 09 janvier 2026 : de 14h30 à 16h30
Le 16 janvier 2026 : de 16h00 à 18h00
Le 30 janvier 2026 : de 16h00 à 18h00
Le 09 février 2026 : de 16h00 à 18h00

Consultation du dossier :

Toute information relative au projet de Plan Local d'urbanisme ou à la présente enquête publique pourra être demandée auprès de : Personne responsable – Monsieur le Maire d'AGNAC Guillaume POULIQUEN. Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations selon les modalités suivantes :

- Soit sur le registre d'enquête papier déposé en mairie ou lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur aux jours et heures mentionnés,
- Soit en les adressant par pli postal au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie : 46 Route de Meyra 47800 Agnac, en précisant sur l'enveloppe « Ne pas ouvrir »
- Soit par courriel à l'adresse électronique suivante : mairie-agnac@collectivite47.fr

A l'issue de l'enquête publique :

Une copie du rapport sera adressée par Monsieur le Maire au Préfet du département du Lot et Garonne, à M. le Sous-préfet chargé de l'arrondissement de Marmande et Mme le commissaire enquêteur.

Fait à AGNAC,
Le 15 décembre 2025
Le Maire,
Guillaume POULIQUEN

Zoom sur

LE MOULIN D'AGNAC

Il y a plus de 65 moulins sur le Dropt, un tous les deux à trois kilomètres.

Le Dropt était depuis la fin du moyen âge une rivière usagère, très tôt domestiquée en construisant les barrages qui permettaient aux moulins de fonctionner.

Les nombreux habitants de l'époque pouvaient ainsi utiliser la force mécanique de ces moulins pour toutes sortes de raisons, la principale étant de moudre les céréales pour produire de la farine.

Nous avons un moulin sur notre commune : le moulin d'Agnac.

OÙ EST CE MOULIN ?

Il est situé près de la route de l'église, bien abrité par un talus et une rangée d'acacias. C'est une propriété privée clôturée mais on peut le voir facilement à partir de la maison des associations, près du cimetière, au bord du Dropt. On peut aussi le voir depuis l'autre rive, en Dordogne, en partant de la « vieille route » reliant La Sauvetat à Eymet, il y a un chemin qui permet d'accéder au déversoir du moulin.

SON HISTOIRE

Il est difficile de dater l'origine du moulin d'Agnac, cependant quelques vieilles pierres taillées semblent dater du 15ème ou 16ème siècle, à la fin du moyen âge.

Quelques cartes anciennes mentionnent le moulin, une des plus vieilles dates de 1730, les cartes plus classiques de Cassini et de Beleyme démontrent également que le moulin était présent à Agnac bien avant la Révolution.

Le moulin a appartenu à plusieurs grandes familles de la commune qui employaient alors deux meuniers. Plus tard à la fin du 19ème siècle, le moulin a été plusieurs fois revendu, finalement, en 1903, un meunier, Jean Chaval, arrière-grand-père de l'actuel propriétaire, a racheté le Moulin qui resta depuis lors dans la même famille jusqu'à aujourd'hui.

Initialement le moulin, plus petit qu'aujourd'hui, était situé sur une île au milieu du Dropt, puis vers le milieu du 19ème siècle d'important travaux de remblaiement liés au creusement de l'écluse ont entraîné un agrandissement du moulin, qui a pris alors l'aspect qu'il a aujourd'hui.

Il a été fonctionnel jusqu'en 1923, juste après la première guerre. Laissé longtemps à l'abandon, sans toiture et parfois

utilisé comme dépôt d'ordures, il a été restauré par le père de l'actuel propriétaire dans les années 1980 par les entreprises Comte pour la couverture et Sacchet pour la maçonnerie.

DESCRIPTION

Pour utiliser la force hydraulique, il faut une chute d'eau, et donc il faut un barrage.

En fait sur la plupart des moulins du Dropt, dont celui-ci, il y a deux barrages : le barrage principal, appelée ici la chaussée, attenant au moulin et situé sur le canal principal appelé le canal d'amenée où bief et un deuxième barrage appelé le déversoir, situé sur un autre canal, le canal de fuite.

Le barrage du déversoir est réglé à un niveau un peu plus bas que le barrage principal, ce qui permettait au meunier d'évacuer l'excès d'eau lors des forts débits et ainsi de pouvoir régler plus finement la hauteur d'eau à l'entrée du moulin.

Le système fonctionne toujours.

Le réglage du niveau de l'eau au moulin se faisait et se fait toujours à l'aide de deux grandes vannes, actionnées par deux crémaillères, situées au milieu de la chaussée.

Aujourd'hui ces deux vannes sont fermées en saison sèche pour conserver un bon niveau d'eau pour les irrigants. En période de pluies, elles sont ouvertes pour laisser passer l'eau en fonction du débit de la rivière, vannes grandes ouvertes la chute d'eau est impressionnante !

UN MOULIN, COMMENT ÇA MARCHE ?

Pas de roue à aubes sur ce moulin mais une roue horizontale, ou rouet, plus efficace, ancêtre des turbines. Système mis en place dans le sud de la France depuis le 18ème siècle.

Le rouet est disposé au fond d'un puits où l'eau est projetée verticalement, le rouet en tournant entraîne un axe vertical qui est solidaire d'une lourde meule circulaire en silex, d'un peu plus d'une tonne : la « tournante » posée sur une meule fixe : « la dormante », les deux meules étant enfermées dans un coffrage en bois, l'archure.

La fixation entre l'axe vertical en bois et la meule tournante devait être particulièrement robuste grâce à une pièce métallique forgée engravée dans la meule : l'anille.



Le grain qui était versé par un entonnoir ou trémie était alors broyé entre les deux meules produisant la mouture.

Dans le moulin d'Agnac il y avait trois ensembles de meules, donc trois puits et trois rouets. Il fallait beaucoup de savoir-faire et d'expérience au meunier pour faire fonctionner l'ensemble.

Une fois la bonne hauteur d'eau établie sur le bief entre l'amont et l'aval, le meunier qui disposait de plusieurs vannes à l'intérieur du moulin envoyait l'eau qui tourbillonnait dans les puits avec un fort débit et faisait tourner l'ensemble rouets et meules.

Le dessin et la profondeur du puits, le taillage remarquable des pierres concaves le composant, l'angle d'arrivée de l'eau, l'efficacité du rouet à godets donnait à l'ensemble un très bon rendement.

Un système très élaboré de leviers, « la trempure », permettait au meunier de régler au millimètre près l'écartement entre les deux meules afin de choisir la finesse de la mouture du grain. Les meules étaient entretenues régulièrement par lavage et piquetage.

Les paysans amenaient leurs sacs de grain à moudre dans de grands chariots, les anneaux pour attacher les chevaux sont toujours là. Le grain était hissé au premier étage puis réparti avec méthode dans les trémies pour être broyé entre les meules.

La mouture sortie des meules était ensuite tamisée par un tamis mécanique, le blutoir d'où on récupérait la farine. On peut voir un gros blutoir au moulin d'Eymet, ouvert régulièrement au public.

L'ensemble des mécanismes, assortis à des jeux de courroies et de poulies pour remonter à l'étage les sacs de farine donnait l'impression d'une usine.

Les moulins à eau étaient bel et bien des usines, efficaces et puissantes, mues uniquement par la force hydraulique, et ceci depuis très longtemps. On peut rendre hommage au travail et à l'ingéniosité de nos anciens.

AUJOURD'HUI

De nos jours le moulin n'est plus fonctionnel, et n'est pas habitable car il est parfois inondé, heureusement sans dommages graves, par les crues de plus en plus fréquentes.

La restauration donne cependant une bonne idée de l'allure du bâtiment à son époque d'exploitation. Il subsiste les trois puits, avec leurs meules, bien usées et sans leur coffrage en bois, mais elles sont toujours là. Un rouet métallique a été retrouvé et est exposé ainsi que quelques pièces mécaniques et des outils spécifiques du meunier comme les marteaux à pic, piqueurs de meules utilisés régulièrement par le meunier et qui permettait aux meules en silex de rester abrasives et efficaces.

Et il y a aussi l'écluse, la dernière écluse sur le Dropt avant le terminus de navigation qu'était Eymet. L'écluse est fermée sur son canal éclusier par un troisième et dernier barrage. Il y a donc trois barrages et trois canaux qui délimitent ainsi deux îles sur la rivière.

L'ensemble représente une belle pièce de patrimoine et d'histoire, un peu en dehors du temps, maintenue en état par le propriétaire actuel aidé de quelques artisans locaux.

THE AGNAC WATER MILL

There is a water mill along the Dropt river, not far from the church. Now a fenced private property, it can be easily seen from the house of associations, next to the cemetery. This is an old mill, appearing on old 18th century charts, with some middle age carved stones around one door. It's current appearance dates from mid 19th century. It is owned by the same family since 1903.

The whole system includes two dams, the main one is along the mill, and a remote other one is set to a lower level, allowing excess water to flow so the miller could adjust more accurately the water height in the mill using different sluice gates.

There were three pairs of flint grinding wheels, each rotating wheel attached to an horizontal bucket wheel moved in a well by hydraulic force. A sophisticated levers device allowed the miller to adjust the gap between the two grinding wheels, one fixed and one rotating. Thus the wheat grains could be ground effectively. The flour was furthermore sifted in a special sieve.

The whole formed a real factory moved only by the hydraulic force. There is also an old non-functional lock next to it.

The Agnac water mill is no longer functional since 1923. Long in poor condition it was restored in the 80s. Today it is maintained by the current owner with the help of local craftsmen.

QUE FAIRE DE MES DÉCHETS VERTS ?

RDV sur biodechets.valorizon.com pour retrouver nos fiches conseils !



Illustrations et mise en page : Capucine dessine

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins

TONTES

mulching, prairies fleuries, culture en lasagne, paillage

FEUILLES

tour à feuilles, culture en lasagne, paillage, compostage

VEGETAUX ARRACHÉS

culture en lasagne, paillage, compostage

BRANCHES

haie sèche, broyage, culture en lasagne, paillage, compostage



Avec le **FONDS VERT**, accélérons la transition écologique dans notre territoire

Plus d'infos : biodechets.valorizon.com
VALorizon
moins de déchets, plus de ressources

RÉPERTOIRE DES PROFESSIONNELS

ACTIVITÉS DIVERSES

• AIDE À DOMICILE

Stévie BARAT

Tél. : 07 63 72 76 42

• ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE

Claire DUBUC

J'accueille, accompagne et écoute avec bienveillance les familles.

Tél. : 06 86 79 48 57

Facebook : Petits Pissenlits

• LIQUID TRAVELS

Educateur vinicole, approche ludique, circuit touristique.

Martin VERHOEKS

Tél. : +33 7 88 58 32 61

verhoeks.martin@orange.fr

• LE MANOIR DU BOUT DU PONT

Salle de Réception Evénements
Mariage, Wedding and Event Venue

Sophie COLLAS

Tél. : 05 53 83 09 98 ; 06 86 36 08 26

Mail sophie.collas88@gmail.com

Web: www.lemanoirduboutdupont.com

• MINOU CATS Hôtel pour chats

Nicky FROST et Andrew CROWE

Minerve

Tél. : 05 53 93 92 44

FERMES ET PRODUCTEURS

• APICULTEUR

Bob TRUMAN

565 Route d'Iffour

Tél. : 06 33 65 30 26

Mail : bob.truman47@gmail.com

• LA FERME DE BOUDIBAY, production de légumes bio

Olivier PAYRE

Vente à la ferme le samedi
après-midi

171, Impasse de Boudibay

Tél. : 06.63.40.41.51

ARTISANS ET ENTREPRISES

• COIFFURE

Sophie Blandeyrat

Salon de coiffure itinérant

Tél. : 06 75 94 46 29

• FRANCK UTILITAIRES E.U.R.L. Atelier réparations mécaniques utilitaires et V.L.

388 Route de la Gare

Tél. : 05 53 64 51 86

• FROID CLIMATISATION cuisine chauffage

Didier SACCHET - EURL A.D.S.

Aux Pesquiers

Tél. : 05 53 83 62 82

• MAÇONNERIE, CARRELAGE, TOUS TRAVAUX BÂTIMENT

Stéphane BOISSET

Sable

Tél. : 06 08 03 32 69 ; 05 53 94 13 19

• NETAYA, Artisan d'art, Sculpteur sur bois

Leandre WILLIG

Tél. : 06 74 00 06 00

netaya.lw@gmail.com

Instagram : [netaya_leowood](https://www.instagram.com/netaya_leowood)

Facebook : [netayawoodleo](https://www.facebook.com/netayawoodleo)

• PLOMBERIE, SANITAIRE ET CHAUFFAGE

Laurent TEYSSIER

Pré du Bourg

Tél. : 05 53 64 91 39

• POTERIE

Sabine CAMPS

Tél. : 06 18 30 01 08

• V.T.C CHAUFFEUR PRIVÉ

Nathalie et Jeannick RAYMOND

Tél. : 06.83.67.12.45

Web : www.vtc-dordogne-perigord.fr

PÔLE BIEN-ÊTRE

• ACUPUNCTURE, NATUROPATHIE, Diététique, Méthode traditionnelle chinoise

Sandra DOS SANTOS

Tél. : 06.10.35.86.01

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

• CAMPING DE MOULIN BRULÉ

M. BIEZENO

Tél. : 06.89.04.07.27

Mail : info@campingmoulinbrule.co.uk

• GÎTES DE LA COLLINE

Zoé et Elliot

Route de Miramont

Facebook : Les Gîtes de la Colline et

Instagram : [lesgitesdelacolline](https://www.instagram.com/lesgitesdelacolline)

• GÎTES DE LA NOUVELLE VIE

Emilie DERUYFFELAERE

Gîtes de 4 et 2 personnes.

255 Route d'Iffour

Tél. : 06 30 86 61 21

• LES YOURTES D'AGNAC

Hébergement de loisirs

Andrew CROWE

Minerve

Tél. : 05 53 93 92 44

Mail [andrew\(at\)yourtesdagnac.fr](mailto:andrew(at)yourtesdagnac.fr)

Web : <https://yourtesdagnac.fr>

BIEN ÊTRE

• BAINS DE SONS ET DE GONG & DANSE RE-CREATIVE

Babette GAZEAU

Tel. : 06 63 11 78 57

Web : www.babettegazeau.com

• EDUCATEUR SPORTIF

David RUBIO

Tél. : 07 68 02 92 09

Paco.coaching@gmail.com

• EQUI COACHING

Emilie DERUYFFELAERE

vous accompagne dans votre
cheminement en développement
personnel et gestion émotionnelle
avec l'aide de ses trois chevaux.

255 Route d'Iffour

Tél. : 06 30 86 61 21

Instagram : [@paco.coaching](https://www.instagram.com/@paco.coaching)

• FULL REF

Élodie vous accompagne dans votre
projet de bien-être, nutrition, la
forme et l'énergie.

Tél. : 06 37 75 08 61

Vie associative

C'EST PARTI POUR 2026 !



L'ARC D'AGNAC affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc.

Le Club de Tir à l'Arc d'Agnac a fêté ses 30 ans... et prépare déjà l'avenir !

Les 13 et 14 septembre 2025, le Club de Tir à l'Arc d'Agnac a célébré ses 30 ans d'existence lors de deux journées festives rythmées par des animations sportives, des moments de convivialité et la découverte du tir à l'arc pour tous.

Une matinée d'initiation réussie

Le samedi matin était consacré à une initiation ouverte à tous. De nombreux jeunes, accompagnés de leurs parents, se sont essayés au tir à l'arc. Le succès a été au rendez-vous, puisqu'il s'est concrétisé par de nouvelles prises de licences, preuve de l'intérêt croissant pour ce sport sur la commune et les alentours.

Auberge espagnole et jeux d'arc

À midi, les adhérents ont partagé une auberge espagnole dans une ambiance chaleureuse, avant d'accueillir les archers inscrits aux animations de l'après-midi. Les jeux d'arc ont permis à chacun de tester adresse et précision dans un esprit ludique et amical.

Buffet dinatoire et concert avant le tir nocturne

En début de soirée, un buffet dînatoire a réuni participants et bénévoles, suivi d'un mini-concert assuré par deux artistes membres du club. Ce moment festif a parfaitement lancé l'événement majeur de la journée : une compétition amicale nocturne dans les bois prêtés par M. Delamarlière.

Les bénévoles ont réalisé un parcours son et lumière inédit, sécurisé et spectaculaire, très apprécié de tous les archers présents.

Dimanche : compétition et inauguration

Le matin, une nouvelle compétition amicale a rassemblé les passionnés avant l'inauguration officielle de la première tranche des travaux de la Maison des Associations d'Agnac, financée en partie par la Communauté des Communes et la commune, en présence de Mr le Maire, Guillaume Pouliquen et du Président de la Communauté des Communes, Emilien Roso. Le président du club, M. Jossic, a chaleureusement remercié les élus pour leur soutien et l'investissement consenti, essentiel au développement de la discipline et au dynamisme associatif local.

Un repas est venu clôturer ces deux journées festives, même si la participation globale est restée légèrement en deçà des attentes des organisateurs.

Et maintenant : cap sur 2026 !

Au-delà de cette belle célébration, le club se prépare à vivre une année 2026 exceptionnelle avec deux changements majeurs :

Un déménagement des parcours et de tout le site

Suite à une décision soudaine, le propriétaire, Mr Delamalière Francis, nous impose de quitter ses bois rapidement.

Le Club quittera les bois actuellement utilisés pour rejoindre de nouveaux sites provisoires sur les communes de Bourgougnague et d'Agnac afin d'organiser le Championnat de France.

Dans l'espoir de trouver un site définitif sur notre commune.

Organisation des Championnats de France de tir à l'arc, parcours Nature – 22-23 et 24 mai 2026

Événement d'envergure nationale, le club accueillera plus de 500 archers et plus de 1000 personnes avec les accompagnateurs et les exposants.

Une organisation hors norme pour une structure de 55 adhérents seulement, qui met en lumière le dynamisme du



club, l'engagement de ses bénévoles et la volonté de faire rayonner la commune, le département et la région.

De ce fait, nous demandons à toutes les personnes bénévoles de la commune et des alentours de se faire connaître à la mairie d'Agnac où une liste sera mise à disposition pour vous inscrire suivant vos possibilités dès maintenant et/ou pour les journées avant et pendant le Championnat de France qui se déroulera au mois de mai 2026.

Pour tout renseignement, merci de contacter Mr Jossic J.Luc, Président du club au 06 84 99 31 74.

La manifestation se déroulera à Bourgognague sur le site de la MFR, 1ère maison familiale au monde.

Le vendredi : 1er parcours par équipe de clubs sur le site du Ball trap à Bourgognague

Le samedi et le dimanche : 3 parcours sur le magnifique site du beau château de Péchalbet à Agnac.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué à nous sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvions.

Nous comptons sur une aide précieuse des bénévoles afin que cette manifestation soit une grande réussite pour mettre valeur notre commune.

Pour information : les arbitres doivent être logés par nos soins (environ une 10ème), si certaines personnes ont la possibilité d'héberger gracieusement 1 ou 2 personnes, merci de bien vouloir contacter Marie-Laure Nicodémo au 06 72 56 04 14

MERCI A TOUS

Conclusion

Ces 30 ans auront marqué une étape importante pour le Club de Tir à l'Arc d'Agnac : un passé riche, un présent dynamique, et surtout un avenir prometteur.

Entre arrivée dans la nouvelle Maison des Associations, déménagement du parcours nature et préparation d'un championnat de France, 2026 s'annonce comme une année historique pour le club.

Le Président, Jean-Luc Jossic

SOCIÉTÉ DE CHASSE

L'ACCA d'Agnac : deux rendez-vous conviviaux à ne pas manquer

L'ACCA d'Agnac a le plaisir d'inviter les habitants de la commune et des alentours à partager deux moments de convivialité qui rythmeront l'année 2026.

Tout d'abord, le traditionnel repas de la Société de chasse se tiendra le dimanche 8 mars 2026 à partir de 12h. Comme chaque année, ce rendez-vous très attendu sera l'occasion de se retrouver autour d'un repas chaleureux, placé sous le signe du partage, de la bonne humeur et des traditions locales.

Autre temps fort de l'année, une soirée paëlla est organisée le samedi 29 août 2026 à partir de 19h. Ce moment festif de fin d'été promet une ambiance conviviale et gourmande, idéale pour se retrouver entre amis, en famille ou entre voisins.

La Société de chasse d'Agnac se réjouit d'accueillir le public lors de ces deux manifestations et remercie par avance tous ceux qui contribueront, par leur présence, à la réussite de ces événements.

DANSE EN LIGNE

Les danseurs en ligne d'ACFAA (Association Culturelle Franco-Anglaise d'Aquitaine) se réunissent avec grand plaisir les mercredis matin à la salle des fêtes d'Agnac. C'est dans la convivialité et l'humour que nous dansons entre 9h et 12h. Cette année encore, en Octobre, nous avons organisé une matinée de fête et collecte de fonds fructueuse pour Octobre Rose et en novembre nous avons préparé une démo pour la fête de la St Catherine avec des danseurs de tous niveaux, des débutants aux intermédiaires. Quelques danseurs ont aussi participé à des bals country dans la région.

Pour plus d'informations, contacter :

Polly Fellows : polly.fellows@icloud.com

Carol-Lynn Hartridge : cmhartridge@gmail.com



POINT LECTURE / BOÎTE À LIVRES

A partir du 05 janvier 2026, le point lecture ouvrira le lundi après-midi de 15h à 17h tous les 15 jours.

- 5 et 19 janvier
- 2 et 16 février
- 2, 16 et 30 mars
- 13 et 27 avril
- 11 mai
- 11, 15 et 29 juin
- 6 juillet



En vous attendant, bonne lecture !
Maité et Christine

LA FRATERNELLE DE MONFRANGE CALENDRIER 1^{er} SEMESTRE 2026

Janvier

Lundi 19	Assemblée générale	14h
Mardi 27	loto adhérents	14h

Février

Samedi 7	loto public	14h30
Mardi 24	loto adhérents	14h

Mars

Mardi 24	loto adhérents	14h30
----------	----------------	-------

Avril

Samedi 11	loto public	14h30
Mardi 21	loto adhérents	14h30

Mai

Mardi 26	loto adhérents	14h30
----------	----------------	-------

Juin

Samedi 20	loto public	14h30
Mardi 21	loto adhérents	14h30

ZUMB' AVEC JOA

Vous voulez travailler le cardio ? brûler des calories ? bouger ? Alors c'est la ZUMBA qu'il vous faut.

C'est sur des rythmes rythmés et ensoleillés que vous pourrez décompresser, vous amuser, vous éclater le tout bien sûr dans une ambiance conviviale et décontractée ! Cette discipline est OUVERTE A TOUS même aux hommes et aux personnes âgées, l'essentiel étant de se faire plaisir et de ne pas aller au-delà des limites de son corps ! Vous pouvez nous rejoindre :

à la salle des fêtes d'AGNAC :

- les mardis de 19h30 à 20h30

et à la salle des fêtes d'ARMILLAC :

- les vendredis de 19h30 à 20h30.

Nous dispensons aussi un cours pour les enfants à ARMILLAC le vendredi de 18h à 19h pour les 5-13 ans.

N'hésitez pas à partager autour de vous ! Vous pouvez venir seul(es) ou accompagné(es) avec un membre de votre famille, un(e) ami(e), c'est toujours mieux et plus motivant aussi d'y aller à plusieurs : le premier cours d'essai est offert. Notre instructrice JOA saura vous séduire avec sa joie et sa bonne humeur.

Pour tous renseignements, veuillez contacter Joa au : 06.77.60.44.66 ou par mail zumbavecjoa@outlook.fr

H AU CARRÉ

L'association H au carré est présente sur la commune tous les jeudis soir à partir de 18h30.

Pour cette saison 2025/2026, elle dispense encore et toujours des événements autour des vibrations et résonances entre le corps, l'esprit et le cœur.

Différents partenariats de professionnels ont permis la création d'ateliers favorisant ces instants suspendus qui nous transportent vers le Bien être, le lâcher prise et nous invitent à retrouver sérénité, clarté, énergie et renaissance.

Ces propositions mélangeant yoga, magnétisme, sono thérapie dans une ambiance toujours conviviale vous feront vibrer et vivre des expériences uniques.

Contact : Babette 06 63 11 78 57 (www.babettegazeau.com)



YOGA BLUEMOON

YOGA BLUEMOON vous propose chaque mercredi de 18h30 à 19h45 un cours de yoga collectif à la salle des fêtes.

C'est un cours qui accueille tout le monde, pas de prérequis, juste l'envie de découvrir ou approfondir la pratique du yoga. Dans une ambiance autant professionnelle que décontractée, venez rejoindre ce cours qui permet de bouger le corps dans ses possibilités avec des postures debout, au sol, des équilibres, des enchaînements fluides, de bien respirer, de mieux respirer, d'utiliser la respiration comme un outil de détente et un bon travail en conscience du corps et de l'instant présent. Guylaine enseigne le yoga depuis 2006 avec douceur, conviction, enthousiasme et continue à se former pour développer ses compétences.

Un partenariat professionnel avec l'association H au carré, en sonothérapie a permis la création d'ateliers favorisant ces instants suspendus qui nous transportent vers le mieux-être, le lâcher-prise et nous invitent à retrouver sérénité, clarté, énergie et renaissance.



Un partenariat avec un éminent professeur de yoga parisien a permis la création d'un stage de plusieurs jours en Dordogne du 18 au 21 avril 2026.

Contact et infos :

Guylaine Morpelli : 06.35.41.01.50

yoga.blumoon47@gmail.com

site : www.yoga-blumoon.com

APE RPI DE LA VALLÉE DU DROPT

(Association des Parents d'Elèves)

Dimanche 26 janvier 2026 : Loto des écoles à Agnac

Contact : apedelavalleedudropt@gmail.com



Liste des assos

ACCA D'AGNAC LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

Contact : Laurent TEYSSIER, 05 53 64 91 38

ACFAA - COUNTRY – DANSE EN LIGNE

L'Association Culturelle Franco Anglaise Aquitaine (acfaa.com) utilise la salle des fêtes tous les mercredis matin pour son activité de danse country.

Contact : Polly, 07.75.26.42.19

APE DU RPI (association des parents d'élèves)

Contact : apedelavalleedudropt@gmail.com

L'ARC D'AGNAC

Le Club « L'Arc d'Agnac » propose la pratique du tir à l'arc. Tir nature sur cibles, 3D sur animaux en mousse

Contact : Jean Luc JOSSIC 06 84 99 31 74,

Email : larcdagnac@gmail.com, Web : larcdagnac.fr

A.S.O.A (Association Sportive Omnisport Agnaoise)

Cours collectifs chaque lundi jusqu'au 30 juin 2024

19H30/20H10 : Renfo Musculaire

20H10/20H30 : Gym Douce

Contact : David RUBIO 07 68 02 92 09

paco.coaching@gmail.com

FRATERNELLE DE MONFRANGE - LES AÎNÉS RURAUX

L'association propose des activités diverses (belotte, scrabble, sorties, loto)

Contact : Robert TAILLIEU, 05 53 83 03 28

Pierrot TATAREAU, 05 53 83 01 53

H AU CARRÉ

Activités diverses (musique, théâtre, spectacles, ateliers, danses, rencontres, stages)

Contact : Babette GAZEAU 06 63 11 78 57

babettegazeau@gmail.com – www.babettegazeau.com

LES CHAMPS FLEURIS

Contact : leschampsfleuris.agnac@gmail.com

LE VILLAGE DE LA DANSE

Lexane, directrice artistique

Contact : 06 60 68 18 22 – levillagedeladanse@gmail.com

POINT LECTURE

Contact : Maïté et Christine

YOGA BLUEMOON

Yoga à Agnac, tous les mercredis de 18h45 à 20h et à Lauzun, les jeudis de 9h45/11h et 17h45/19h.

Contact : 06 35 41 01 50

yoga.blumoon47@gmail.com, blumoon-gm.com

ZUMBA AVEC JOA

Cours de Zumba tous les vendredis de 19h 30 à 20 h 30.

Séance de Zumba Kids vendredi soir de 18 h à 19h.

Contact : 06 77 60 44 66 - zumbavecjoa@outlook.fr

ASOA (Association Sportive Omnisport Agnaoise)

L'association poursuit activement son développement et confirme, tout au long de l'année, son engagement en faveur de la pratique sportive pour tous.

Chaque lundi à 19h20, des cours collectifs sont proposés à la salle des Fêtes d'Agnac, offrant un moment convivial et accessible à tous les niveaux.

Du mardi au vendredi à 18h45, les adhérents se retrouvent également à la salle de sport Fitness Sport Santé, pour des séances régulières axées sur renforcement musculaire et le cardio avec des cours de cross training et d'endurox.

Chaque dimanche les adhérents se retrouvent pour courir chacun à leur niveau et ainsi diversifiés leur préparation physique.

Au-delà des entraînements hebdomadaires, l'association s'illustre par sa participation à plusieurs événements sportifs majeurs, notamment :

- le Triathlon de Casteljalous
- la Foulée Eymetoise
- L'Hyrox de Bordeaux

témoignant de l'implication et de la motivation de ses membres.

Par ailleurs, les bénévoles et adhérents sont déjà mobilisés pour la préparation du Trail d'Agnac, dont la première édition se déroulera le 25 avril 2026.

Cet événement sportif coorganisé avec les associations A.C.C.A et Champs Fleuris, contribue au rayonnement de la commune et renforce les liens entre sportifs et habitants.

L'association remercie chaleureusement la commune pour son soutien et invite toutes les personnes intéressées à venir découvrir ses activités dans une ambiance dynamique et conviviale.

Contact : f.sp.sante@gmail.com ou au 07 68 02 92 09.



LE VILLAGE DE LA DANSE

La Danse au cœur du Village

Nous sommes très heureux de partager avec vous les premiers pas du Village de la Danse, ouvert en septembre 2025.

En quelques mois, notre association a trouvé son rythme et son public : près de 70 adhérents, 40 élèves, des cours vivants, des rencontres, et surtout une belle énergie collective autour de la danse.

Nous avons à cœur de créer en lien avec le patrimoine d'Agnac et de ses alentours, en faisant dialoguer la danse avec les lieux, l'histoire et l'identité du territoire.

Notre passion est de transmettre la danse aux enfants avec exigence, bienveillance et joie. Nous plaçons la scène comme école de la vie, à la fois espace sacrée et maison des artistes, où chacun apprend à se connaître. La danse développe la confiance en soi, la discipline, l'écoute et l'esprit d'équipe. Elle aide les jeunes danseurs à exprimer leurs émotions et à se dépasser. Sur scène comme au studio, ils gagnent en

créativité, en persévérance et en sensibilité, des qualités essentielles pour grandir.

Moment fort de cette première saison : notre tout premier spectacle, Casse-Noisette, présenté seulement trois mois après l'ouverture. Ce fut un véritable succès, partagé avec un public de 280 personnes enthousiastes et la présence de Monsieur le Maire, que nous remercions chaleureusement.

L'aventure continue avec de nouveaux projets : ouverture d'un atelier de comédie musicale, créations artistiques, tournages de clips...

Nos temps forts de l'année :

- Le samedi 14 février : dîner-spectacle et soirée dansante spécial « St Valentin »
- Les 6 et 7 Juin : spectacle sur la vie de Joséphine Baker à l'Espace Culturel d'Eymet
- Entre le 7 et le 14 Juillet 2026 : le stage-festival danse et arts de la scène.

Nous sommes heureux, reconnaissants et impatients de poursuivre cette belle aventure artistique, au cœur d'Agnac.

LES CHAMPS FLEURIS

Les Champs Fleuris : un second semestre placé sous le signe de la convivialité et de la solidarité.

Au cours du second semestre 2025, l'association Les Champs Fleuris a proposé plusieurs animations marquantes, témoignant de son engagement pour l'animation locale et la solidarité.



Le 16 juillet 2025, en partenariat avec la Communauté des communes du Pays de Lauzun, les habitants ont été conviés à une séance de cinéma en plein air, avec la projection du film « Un p'tit truc en plus ». Cette soirée conviviale, accompagnée de grillades et de frites maison, a rencontré un beau succès et permis de partager un moment chaleureux en plein cœur de l'été.

Le 25 octobre, l'association a ensuite organisé la soirée Halloween. Petits et grands, nombreux à avoir joué le jeu du déguisement, se sont retrouvés autour d'un repas festif. Les concours de citrouilles décorées et de costumes ont suscité un réel engouement et contribué à l'ambiance joyeuse de la soirée.

Enfin, pour clôturer l'année, Les Champs Fleuris ont mis en place une collecte de jouets au profit de l'association SOS Maman Enfants, située à Marmande. Créée en 2018, cette association œuvre en faveur des femmes victimes de toutes formes de violences, principalement conjugales et intrafamiliales, ainsi que de leurs enfants.

SOS Maman Enfants propose un accueil, une écoute et un accompagnement social, juridique, judiciaire et psychologique. Elle assure également la protection des femmes et de leurs enfants grâce à des hébergements d'urgence, favorisant leur reconstruction. L'association accompagne les victimes dans leurs démarches (médecin, gendarmerie, assistance sociale).

La maison d'accueil, située 93 rue Robert Creuzet à Marmande, est ouverte au public tous les lundis de 14h30 à 17h00 et tous les jours sur rendez-vous. SOS Maman Enfants est par ailleurs membre du réseau national 3919.

Les rendez-vous se poursuivront en 2026 avec, le 8 mai, la traditionnelle marche nocturne, organisée en partenariat avec Les Marcheurs de Guyenne. À l'issue de la balade, les participants pourront se retrouver autour d'un tourin maison, moment convivial apprécié de tous.

L'association Les Champs Fleuris vous donne également rendez-vous le 4 juillet 2026 pour une soirée à thème qui réserve une belle surprise. Une chose est sûre : inutile de prévoir autre chose ce soir-là, l'association vous attend pour partager un moment festif et chaleureux.

L'année à venir s'annonce riche en animations et en beaux moments de partage. L'association invite toutes les personnes souhaitant s'impliquer dans la vie locale à rejoindre Les Champs Fleuris en tant que bénévoles. Chacun est le bienvenu pour participer à cette belle aventure collective.

Contact : leschampsfleuris.agnac@gmail.com



Municipalité

L'ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

SÉANCE DU 18 JUILLET 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-23

RH : Mise à jour du tableau des emplois

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-24

Arrêt du Plan Local d'Urbanisme

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-25

Projet REDEN : Avis sur un projet agrivoltaïque au lieux-dits Lalande et Vignes de la Rochelle

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-26

Maison de la Gare : Fixation du prix de vente

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-27

Au Chauteau : Division de propriété pour régularisation de l'emprise de l'impasse

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-28

Marché Public : Parvis de la mairie

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-29

Vidéosurveillance et alarme : Demande de subvention DETR

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-30

Mise en œuvre d'amendes administratives pour sanctionner les dépôts de déchets sur la commune

Approuvée

SÉANCE DU 31 JUILLET 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-31

Marché Public : Accessibilité, sécurisation, aménagement du parvis de la mairie, signalétique des entrées du bourg et des abords du croisement du Bayle : Choix des artisans

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-32

Salle des fêtes : Tarifs de location

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-33

Salle des fêtes : Mise à disposition aux associations

Approuvée



DÉLIBÉRATION N°2025-34

L'arc d'Agnac : Demande de subvention

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-35

Salle des fêtes : Devis de travaux sur la toiture de la salle des fêtes

Approuvée

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-36

Décision modificative n°1

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-37

Aménagement du parvis de la mairie : Installation borne de recharge

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-38

Au Chauteau : Division de propriété pour régularisation de l'emprise de l'impasse

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-39

Appel à la libération du journaliste Lot-et-Garonnais, Christophe GLEIZES

Approuvée

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-40

Mode de participation à la couverture du risque « santé » et du montant de participation

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-41

Autorisation signature de la convention avec EPFNA

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-42

Approbation des conditions d'acquisition de biens par l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA)

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-43

Transfer du droit de préemption urbain (DPU) d'Agnac à l'EPFNA

Approuvée

Les comptes rendus
sont consultables sur le site internet :
www.agnac47.fr
ou en mairie.

DÉLIBÉRATION N°2025-44

La Féria : Acte de résiliation

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-45

La Féria : Fixation du prix de vente

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-46

École d'Auriac sur Dropt : Demande de subvention

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-47

Rapport d'activité de l'année 2024 de Territoire
d'Énergie Lot-et-Garonne

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-48

Avis sur le projet d'une centrale agrivoltaïque au
lieudit Vignes de la Rochelle

Défavorable

DÉLIBÉRATION N°2025-49

Réfection caveau communal : Devis

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-50

Salle des fêtes : Mise à disposition aux associations :
Devis

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-51

Au Chateau : Division de propriété pour régularisation
de l'emprise de l'impasse : Aliénation MC KENZIE

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-52

Au Chateau : Division de propriété pour régularisation
de l'emprise de l'impasse : Acquisition Consorts LORCY

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-53

Au Chateau : Division de propriété pour régularisation
de l'emprise de l'impasse : Acquisition MC KENZIE

DÉLIBÉRATION N°2025-54

Devis borne de recharge et coffre étanche-travaux
complémentaires

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-55

Avenant n°1 au marché de la maîtrise d'oeuvre

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-56

Virement de crédit : finalisation des paiements des
travaux du parvis de la mairie

Approuvée

DÉLIBÉRATION N°2025-57

Subvention FACOM ancien combattants

Approuvée

Bientôt 16 ans ?
PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?
Tous les Français âgés de 16 ans

Pourquoi ?
Grâce au recensement :
• inscription d'office sur les listes électorales
• convocation en JDC
• possibilité de s'inscrire aux concours et examens
• possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?
Rendez-vous en mairie ou
sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici

PAYS DE LAUZUN
l'application mobile
de votre quotidien

Actualités, Evénements, Signalez un problème, Travaux, Alertes notifications, Points de collecte et gestion des déchets, Trouver un médecin, une entreprise, découvrir le territoire

Téléchargez
l'application gratuitement

GET IT ON Google Play, Download on the App Store

NOUVEAUX HABITANTS SUR LA COMMUNE

C'est avec grand plaisir que nous accueillons chaque année de nouveaux habitants sur la commune.

Pour faciliter les relations administratives, nous les invitons à venir se faire connaître en mairie.

INSCRIPTION LISTES ELECTORALES

Quand ?

- Tout le long de l'année jusqu'à six semaines avant le 1^{er} tour de scrutin.
- Vous venez d'avoir 18 ANS : vous êtes inscrit d'office sur les listes électorales de la commune de votre domicile. A vérifier si vous avez changé de domicile depuis le recensement pour le Service National.

Où s'inscrire ?

- Dans la commune de votre domicile (dans le cas d'un étudiant, possibilité de s'inscrire dans la commune de résidence dans le cadre des études à condition d'y résider de façon continue depuis le 31 Août)

Comment s'inscrire ?

Rendez-vous dans votre Mairie et munissez-vous :

- D'une pièce d'identité en cours de validité (passeport, carte d'identité),
- D'un document prouvant que vous êtes bien domicilié sur la commune (facture de téléphone fixe, d'électricité, avis d'imposition, quittance de loyer ...)
- Par courrier : A l'aide du formulaire agréé disponible sur sites du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales
- www.interieur.gouv.fr ou www.service-public.fr à la rubrique « élections ».

Le formulaire doit être impérativement accompagné des pièces justificatives.

UN PROJET DE TRAVAUX ? ON VOUS ACCOMPAGNE !

Numéro vert gratuit 0800 47 01 47 / habitat@vg-agglo.com

Le service Habitat Val de Garonne Agglomération assure les missions d'information, de conseil et d'accompagnement des propriétaires occupants et bailleurs dans leurs projets de rénovation de l'habitat (service public d'informations et de conseils France Rénov'). Ces conseillers vous aident à trouver les solutions de rénovation adaptées à vos besoins et à vos attentes, à estimer le budget nécessaire au projet, à évaluer et mobiliser les aides financières dont vous pouvez bénéficier.

ATTESTATION D'ACCEUIL Pour les citoyens non européens

Un étranger, qui souhaite venir en France pour un séjour touristique de moins de 3 mois, doit présenter un justificatif d'hébergement. Ce document, appelé attestation d'accueil, est établi par la personne qui l'accueillera à son domicile lors du séjour en France. La demande est faite en mairie.

RENOUVELLEMENT DES TITRES D'IDENTITÉ

- Remplir une pré-demande en ligne sur le site sécurisé ANTS
- Prendre rendez-vous pour déposer votre demande dans la Mairie de votre choix pourvue d'un dispositif pour le recueil des demandes
- Soyez attentifs aux documents à fournir
- Communes pourvues de dispositif de recueil :

MIRAMONT, Place de l'Hôtel de Ville, 05 53 93 20 52

SEYCHES, Place de la mairie, 05 53 83 60 23

DURAS, Place du Château, 05 53 83 70 18

CHAMBRES D'HÔTES – MEUBLES DE TOURISME

Toute personne qui offre en location permanente ou saisonnière, une ou plusieurs chambres meublées situées chez l'habitant ou un meublé (villa, appartement ou studio meublé) pour accueillir des touristes doit en faire la déclaration préalable avec accusé de réception auprès de la mairie du lieu d'habitation (art 24 de la loi de développement et de modernisation des services touristiques (cerfa n° 140004*01, cerfa n° 13566*02)

L'hébergeur devra déclarer les nuitées au Service Tourisme de la CCPL pour s'acquitter de la taxe de séjour.

URBANISME

GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME :

Dans l'onglet urbanisme du site de la communauté des communes de Lauzun, le GNAU est un téléservice permettant aux usagers de déposer leurs demandes d'autorisations en urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, déclaration d'intention d'aliéner, etc.) auprès du service urbanisme.

Ce service en ligne est disponible pour les communes : Agnac, Lauzun, Lavergne, La Sauvetat du Dropt, Miramont de Guyenne, Moustier, Peyrière, Roumagne et Saint Pardoux Isaac. **Retrouvez tous les cerfa sur le site.**

PROBLÉMATIQUE DE MOBILITÉ

L'Association MOBILITE 47 vous propose différents services : garage social ; covoiturage ; location sociale de deux roues ou de voitures ; auto-école sociale ; transport en commun.

www.mobilite47.fr

CAR 47 / CONDUIRE L'AUTOMOBILE DU RETRAITÉ 47

Cette association permet à des jeunes retraités, moyennant rémunération, de devenir pilote d'une personne ne conduisant plus ou très peu et/ou ayant peur de conduire au-delà de quelques kilomètres de son domicile.

39, Bd Président Carnot, 47000 AGEN, **Tél. : 05 53 97 21 43**

LIGNE DE BUS N°332

La Ligne 332 (ancienne ligne 4) relie Marmande-Eymet-Bergerac avec deux points de ramassage sur Saint Pardoux Isaac et sur Miramont. Plusieurs horaires sont proposés 7j/7. Renseignements et modalités sur le site : transports.nouvelle-aquitaine.fr ou au 0970 870 870

Horaires sur le site de la commune : **www.agnac47.fr**

Fiches également à disposition au guichet de la Mairie.

INSCRIPTIONS ECOLES DU R.P.I

PS au CP : Moustier
CE1 : Auriac sur Dropt
CE2 au CM1 : en partie La Sauvetat du Dropt
CM1 en partie au CM2 : Pardaillan
Retrouver sur le site Agnac47.fr les coordonnées des communes ou contacter le SIVU scolaire à la mairie de Pardaillan **05.53.83.02.05** ou par mail : mairie.pardaillan@wanadoo.fr

INSCRIPTION À LA MAIRIE ET PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

L'inscription à la mairie et l'importance du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sont deux éléments complémentaires qui garantissent la sécurité et le bien-être des habitants d'une commune, notamment en période de crise. L'inscription permet aux autorités locales de mieux gérer les risques et de mieux répondre aux besoins de la population, tandis que le PCS assure une préparation et une organisation optimales pour faire face à toute situation d'urgence. Ainsi, chaque nouvel arrivant joue un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de la sécurité locale et dans la préservation de la collectivité.

Nous invitons toutes les personnes n'ayant pas remplis et retournés à la mairie d'Agnac l'autorisation de communication des données des administrés à le réclamer sur place ou par mail.

SIVU FOURRIÈRE DE LOT ET GARONNE

Que faire si vous perdez ou trouvez un animal ?

- **Appelez la fourrière** au 05 53 79 46 72 (ouverture de 9h à 17h) et munissez-vous de son numéro d'identification (tatouage ou puce) et de son descriptif.
- **Appelez votre mairie.**

Vous pouvez aussi voir nos animaux présents sur le site ou nous contacter sur www.chenil-fourriere47.com

ÉLAGAGE

ÉLAGUER, pour la sécurité de tous en respectant la biodiversité.

En domaine privé, le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres si :

- La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
OU

- Le réseau est situé sur le domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation ;
L'élagage sur la partie branchement individuel est toujours à la charge du propriétaire.

Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais. L'élagage à proximité des réseaux électriques ne s'improvise pas. Ainsi le recours à un professionnel peut s'avérer judicieux.

En cas de défaut d'élagage par un propriétaire, les frais et conséquences peuvent être mis à sa charge.

***Avant toute intervention à proximité d'un ouvrage électrique, il est impératif d'envoyer une DT-DICT au moins 15 jours avant le début des travaux.**

Pour toutes questions renseignez-vous auprès de la mairie.

ASSOCIATION "LÉA"

Permanences dans un bureau de France services à Miramont-de-Guyenne. Ces permanences seront proposées sur rendez-vous, à raison d'une fois par mois, le 3e mercredi de chaque mois. Afin de prendre rendez-vous, vous pouvez contacter directement l'association. Si vous souhaitez en savoir plus, rendez-vous sur leur site internet.

N° VERT 0805 950 874 - www.asso-lea.org

DÉFIBRILATEUR

Un défibrillateur a été installé à l'extérieur, accessible à tous, sous le porche du cabinet paramédical.

ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE DU PAYS DE LAUZUN-MIRAMONT

Services au fil des saisons, ménage, repassage, jardinage, petits travaux de bricolage, nettoyage de printemps, déménagement de caves et greniers, etc. **05 53 93 11 16**

DON DU SANG

Il faut prendre rendez-vous sur le site internet : **mon-rdv-don de sang** ou par téléphone au **05 53 77 03 40** pour faciliter le travail des infirmières qui collectent le sang.

Les dons ont lieu à Miramont, salle Victor Hugo, à côté du supermarché ALDI (la collation est composée de viennoiseries, charcuteries, fromages, gâteaux secs, compotes). Pour les personnes qui travaillent, elles peuvent venir donner à midi, un repas leur sera servi après le don, bien sûr gratuitement.

Donner son sang sauve des VIES.

NUMÉROS D'URGENCE EN CAS DE DANGER



POLICE GENDARMERIE SECOURS
7j/7-24h/24



URGENCES EUROPÉENNES
N° d'appel unique



NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES
Accessible par SMS 7j/7-24h/24



APP-ELLES - La première application française solidaire des femmes victimes de violences



Mémoire de Vie - Cette plateforme offre un espace d'aide aux victimes de violences

NUMÉROS ALERTE INFORMATION ÉCOUTE ORIENTATION



3919 VIOLENCE FEMME INFO - N° d'écoute et d'orientation
Appel gratuit et anonyme 7j/7-24h/24



Arrêtonslesviolences.gouv.fr
Pour un signalement en ligne, 7j/7-24h/24



0800 05 95 95 VIOLS FEMMES INFORMATION (CFCV)
Appel gratuit et anonyme / lun-ven de 10h-19h



119 ALLÔ ENFANCE EN DANGER
7j/7-24h/24

08 019 019 11 J'ARRÊTE D'ÊTRE VIOLENT 3020 NON AU HARCÈLEMENT
116 006 AIDE AUX VICTIMES

SERVICES DE SOINS ET AIDE A DOMICILE



pour tous, toute la vie, partout

L'ADMR vise à permettre aux familles et aux personnes de vivre bien chez elles à domicile, de la naissance à la fin de vie. Elle accompagne au quotidien, les familles, les personnes âgées, handicapées et propose des services de ménage, repassage, entretien du linge, préparation et aide au repas, courses, transport accompagné, garde d'enfants à domicile, etc. Vous pouvez nous joindre à l'adresse ci-dessous afin de faciliter les démarches en vue d'une prise en charge financière (APA, CARSAT, MSA ...)

ADMR Saint-Pardoux Lévigac

1485 rue des Serres, le Bourg 47 800 ST PARDOUX ISAAC

St Pardoux : 05 53 93 68 50

Lévigac : 05 53 93 53 93

asso.stpardouxlevignac@fed47.admr.org

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

asso.stpardoux@fed47.admr.org

SSIAD DES TROIS CANTONS

Services de Soins Infirmiers à Domicile

Il intervient sur prescription médicale auprès :

- des personnes âgées + de 60 ans, malades ou en perte d'autonomie,
- des personnes - de 60 ans handicapées ou atteintes d'une maladie chronique.

Son intervention auprès des personnes âgées a pour objectif :

- de prévenir la perte d'autonomie,
- d'éviter une hospitalisation,
- de faciliter le retour à domicile après une hospitalisation,
- de retarder une entrée dans un établissement d'hébergement.

Ces interventions peuvent être de courte, de moyenne ou de longue durée selon l'état de santé et les besoins du patient.

Le SSIAD peut intervenir 7 jours sur 7 si nécessaire.

Contact : ZA REBEQUET - 47800 ST-PARDOUX-ISAAC

05 53 79 93 35 - ssiad.les3cantons@fed47.admr.org

PRESENCE VERTE

L'action « Plan Canicule» Présence Verte qui offrait les 3 mois de sécurité pendant l'été gratuitement en faveur des plus fragilisés a pris fin, nous souhaitons vous en faire un retour. Notre soutien a permis cette année d'assurer la protection de 105 personnes. L'action a été appréciée par les personnes isolées et leurs familles durant cette période de fortes chaleurs.

Dans la continuité de cette action, afin de répondre aux difficultés hivernales, nous vous rappelons que notre action **PLAN GRAND FROID débutera au 1^{er} décembre.**

**Présence Verte Guienne vous renseigne
au 05 53 67 78 00.**

CONCIERGERIE D'ICI :

05.53.67.78.42 – contact@conciergerie-dici.fr

Présence Verte Guienne vous renseigne au 05 53 67 78 00

BRULAGE DES DÉCHETS – CONSEILS DE BONNE PRATIQUE

Le principe de loi est que « le brûlage des déchets à l'air libre est interdit ». Néanmoins, s'il est nécessaire de brûler des déchets verts et de paille, il est conseillé de prendre les précautions suivantes :

- Feux éloignés des voies de circulation en raison des problèmes de visibilité occasionnés,
- Feux éloignés des limites séparatives de propriété pour n'occasionner aucune pollution atmosphérique pour le voisinage,
- Respecter une distance d'environ 25 mètres des limites et des voies, et d'environ 10 mètres des lignes aériennes
- Pratiquer hors saisons sèches et périodes de grands vents,
- Pas de pneus, huile de vidange ou gasoil pour activer la combustion,
- Le brûlage doit s'effectuer sous surveillance, et il faut s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et au besoin arroser les cendres.

HORAIRES ENTRETIEN DES EXTERIEURS

OUTDOOR MAINTENANCE SCHEDULES

Lundi au vendredi	09h - 12h	14h - 19h30
Samedi	09h - 12h	15h - 19h
Dimanche et Jours Fériés	10h - 12h	

Pour une bonne entente entre voisins !

For a good understanding between neighbours !

**Service de téléassistance
classique ou mobile**

Libre de vivre chez soi en toute sérénité

Pratiquez vos activités en toute sécurité!

05 53 67 78 00
guienne@presenceverte.fr

CONCIERGERIE D'ICI
05 53 67 78 42

Vous souhaitez de l'aide
pour réaliser des courses,
des petits travaux,
trouver une activité de loisirs...

On vous trouve des réponses.

CONCIERGERIE D'ICI
05 53 67 78 42

DÉBROUSSAILLER AUTOUR DE SA MAISON : UNE OBLIGATION LÉGALE

En zone rurale, vous êtes concerné par l'obligation de débroussaillage d'une construction, d'un chantier ou d'une installation.

Vous avez l'obligation de débroussailler votre terrain et de le maintenir en état débroussaillé s'il est situé à moins de 200 mètres d'un bois ou d'une forêt.

Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 50 mètres. Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privé), le débroussaillage doit être fait autour de votre habitation sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Si l'opération de débroussaillage s'étend au-delà des limites de votre propriété, vous devez informer par tout moyen le propriétaire du terrain voisin que l'opération de débroussaillage va aussi concerner son terrain.

Vous devez lui demander l'autorisation de pénétrer sur son terrain pour procéder à cette opération.

L'autorisation doit être donnée dans le délai d'un mois. Toutefois, vous devez lui rappeler que, tant qu'il ne vous donne pas cette autorisation, cette opération de débroussaillage demeure à sa charge.

Si vous n'avez pas obtenu l'autorisation du propriétaire du terrain voisin, vous devez en avvertir la mairie.

QUELLES SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DE L'OBLIGATION DE DÉBROUSSAILLEMENT ?

Si vous ne respectez pas l'obligation légale de débroussaillage, le maire (ou le préfet si la mairie n'agit pas) peut vous mettre en demeure de le faire. Le maire peut décider d'une astreinte de 100 € maximum par jour de retard. Le montant total des sommes exigées est d'au maximum 5 000 €.

Vous aurez à payer cette astreinte à partir de la notification Formalité par laquelle un acte de procédure ou une décision est porté à la connaissance d'une personne de la mise en demeure et jusqu'à ce que vous fassiez le débroussaillage, ou jusqu'à ce que le maire (ou le préfet) le fasse faire d'office à vos frais. Le recouvrement des sommes se fait par trimestre éché. Le maire peut vous accorder une exonération partielle ou totale des frais si vous justifiez que vous n'avez pas pu respecter l'intégralité de vos obligations en raison de circonstances extérieures.

La commune peut également vous infliger une amende administrative pouvant aller jusqu'à 30 € par m² non débroussaillé.

Par ailleurs, vous risquez une amende pénale de 1 500 €.

Si le fait que vous n'avez pas débroussaillé a permis la propagation d'un incendie qui a détruit le bien d'autrui, vous pouvez être condamné à une peine allant jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 15 000 d'amende €.

S'il s'agit de votre logement, votre assureur peut appliquer une franchise supplémentaire d'un montant maximum de 5 000 €.

DÉCHETTERIE

85 Impasse Elie Teyssier, 47800 Miramont de Guyenne

Contacts : 05 53 64 12 26 - iris@ccpl47.fr

www.ccpl47.fr/environnement/

Service Environnement :

05 53 94 11 23 - secretariat.environnement@ccpl47.fr

12 rue du Renfort, 47410 LAUZUN, accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Contact Compostage : 06 33 72 84 18

Zone de Réemploi : ancienne déchetterie Miramont de Guyenne, tous les mercredis des semaines impaires de 14h à 18h30.



Horaires d'ouverture

Horaires d'hiver

Lundi

13h30 - 17h30

Mardi et Jeudi

8h30 - 12h et 13h30 - 17h30

Mercredi et Vendredi

8h30 - 12h

Samedi

8h30 - 12h30 et 13h30 - 16h30

Horaires d'été

du 15/06 au 15/09

Mardi au Samedi

7h15 - 13h30

Accès déchetterie, enregistrement et/ou modification : iris@ccpl47.fr



ADRESSES WEB UTILES

- **Commune d'Agnac** : pour y retrouver les informations pratiques, les activités proposées par les diverses associations sur la commune et alentours
www.agnac47.fr

- **Communauté de Communes du Pays de Lauzun**

Toutes les informations du secteur, activités, marchés, tourisme, déchetterie
www.ccpl47.fr

- **Vos droits et vos démarches** : formation, social, papiers, logement, travail, justice, famille :
service-public.fr

- **Les Services de l'Etat à votre service dans vos démarches** : passeport, carte nationale d'identité, carte grise, permis de conduire, Etc. :

La Préfecture du Lot et Garonne
lot-et-garonne.pref.gouv.fr

- **Cadastre** : un service de consultation du Plan Cadastral :
cadastre.gouv.fr

- **Géoportail aquitain de l'urbanisme** :
www.urbanisme.pig

MAISON FRANCE SERVICES

Les agents de la Maison France services de Miramont de Guyenne, 28 boulevard Jules-Ferry, vous accompagnent dans vos démarches administratives au quotidien. Pour plus d'informations rendez-vous sur www.ccpl47.fr ou contactez-les au 07.88.99.95.55.

CONCILIATEUR JUDICIAIRE

Permanences à la MAISON FRANCE SERVICES : Mr Alain PAGES.
le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 14h à 19h.
Prise de RDV au 07 88 99 95 55

NUMÉROS UTILES

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

URGENCE SANTE 15

HÔPITAL MARMANDE
05 53 20 30 40

Jours et heures d'ouverture de la mairie :

Secrétariat

- Lundi de 15 h à 18 h
- Mercredi de 9 à 12 h
- Vendredi de 14 h 30 à 18 h 30

Permanence du maire

- Vendredi, uniquement sur rendez-vous

Tél. : 05 53 83 01 59

Mél. : Mairie-agnac@collectivite47.fr

Site internet : www.Agnac47.fr

Facebook : Agnac